SAINT-JOSEPH-DU-LAC

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ
Par le soussigné, Stéphane Giguère, directeur général de la susdite municipalité

QUE :

Lors de la séance ordinaire tenue le 5 mai 2020, le Conseil municipal a adopté le règlement numéro 12-2020 décrétant un emprunt et une dépense de six cent soixante-trois mille dollars (663 000 $) aux fins de réaliser les travaux de réfection de pavage sur les rues Caron, Julien, Vicky et Valéri-Paquin, dans le cadre du Programme sur la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2019-2023.

Que le texte intégral dudit règlement est disponible au bureau de la municipalité où toute personne intéressée peut en prendre connaissance durant les heures normales de bureau.

Ledit règlement entre en vigueur le jour de la publication du présent avis.

DONNÉ à Saint-Joseph-du-Lac, ce sixième jour du mois de mai de l'an deux mille vingt.

Stéphane Giguère
Directeur général